

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 11*Objet : Echange de Terrain**Date de convocation :**4 juillet 2023**Date d'affichage :**4 juillet 2023**Nombre de Conseillers en exercice :*

23

Nombre de présents :
19*Nombre de votants :*

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 11 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE,

Pouvoir : Mme Colette VERDOUX a donné procuration à Mme Véronique PATERNE.

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Sonia PARRIEL

La loi 3DS du 22 février 2022 a modifié le code rural et de la pêche maritime afin de faciliter et de préciser les conditions de déplacement de tracé de chemin rural par voie d'échanges de terrains.

Par délibération en date du 8 juin 2023, il a été décidé d'engager le principe de l'étude du projet d'échange et d'autoriser Monsieur le Maire à monter le dossier.

Ce dossier a été disposition du public pendant un mois.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'échange des terrains permettant la continuité sur le terrain du chemin rural selon le plan annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- ADOPTÉE -

Le Maire,

Thierry DELBREIL



PLAN DE DIVISION 1/2

Propriété : CAPGRAS

Echelle : 1/750 Format A3

Dossier : 230057

Dressé le : 14/03/2023

Mis à jour le : 20/04/2023

Département du Tarn-et-Garonne
Commune de Lafrançaise
Adresse : 127 chemin de Cansalade
Section : ZL
N° des parcelles avant division : 172, 191, 232, 265, 266, 267, 268 et 269 + chemin
N° des parcelles après division : 293 à 376
DMPC N°1319J

NOTRE DIVISION DU 14/03/2023 :

A-B-C-D-E-F, G-H-I-J-K-L et M-N-O-P-Q-R-H

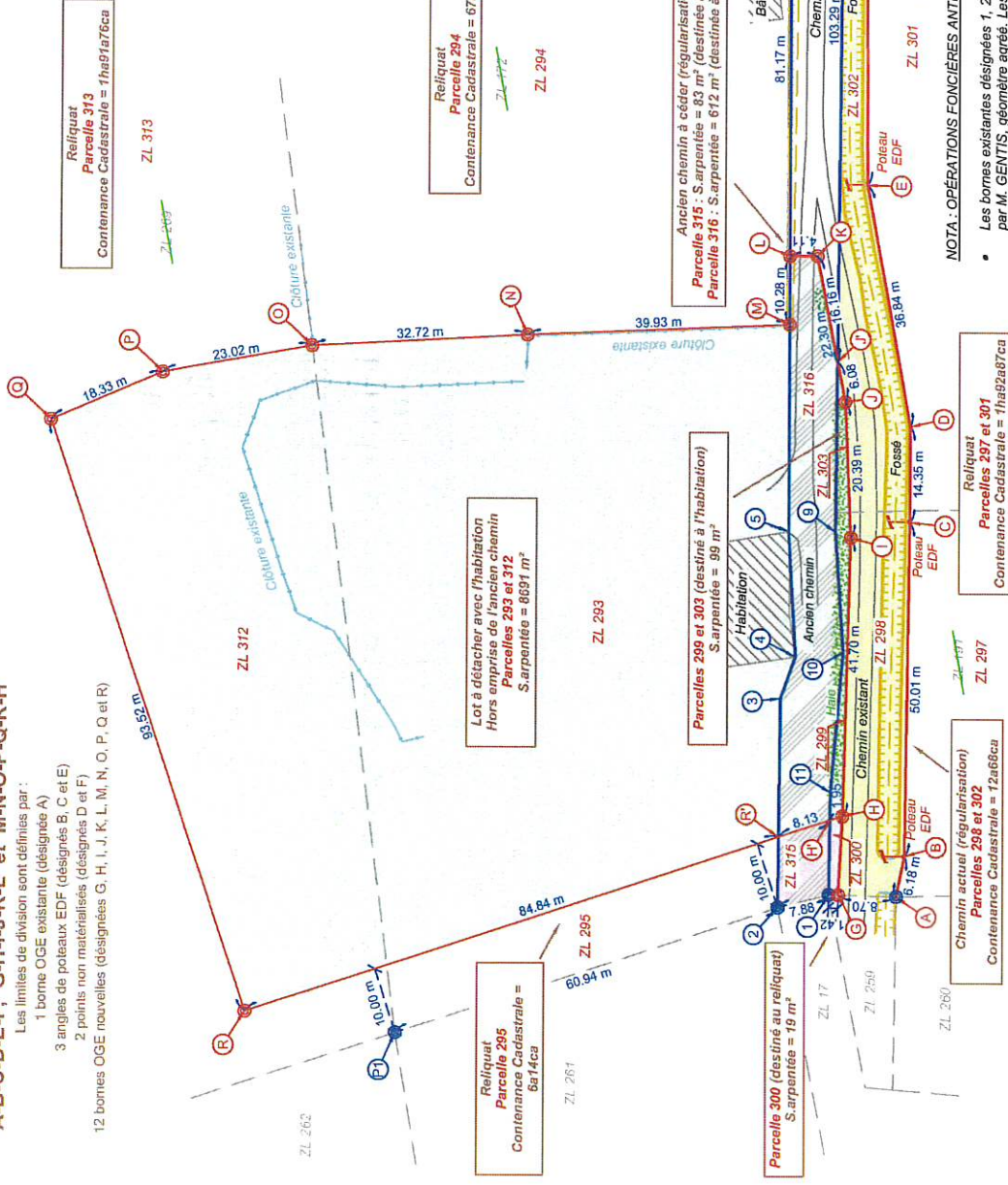
Les limites de division sont définies par :

1 borne OGE existante (désignée A)

3 angles de poteaux EDF (désignés B, C et E)

2 points non matérialisés (désignés D et F)

12 bornes OGE nouvelles (désignées G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q et R)



AR Prefecture

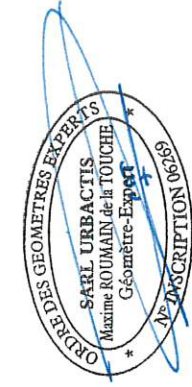
082-218200871-20230711-DELIB11CANSALAD-DE
Reçu le 31/07/2023

Légende

- Limites objets de la division parcellaire
- Limites existantes issues du remembrement de 1981
- Application cadastrale indicative
- Section et numéros cadastraux
- Zone objet de la vente, habitation + chemin ancien + emprise de la halle (Surface totale = 9402 m²)
- Emprise de l'ancien chemin par application du plan remembrement à récupérer (Surface totale = 615 m²)
- Accès à conserver pour le reliquat de la propriété CAPGRAS
- Emprise actuelle du chemin existant sur la propriété CAPGRAS

ZL 172

Sommets	X	Y	Types
A	155377.55	3217398.17	Borne OGE existante
B	155377.80	3217391.99	Angle du poteau EDF
C	155389.55	3217343.38	Non matérialisé (retrait du haut du fossé)
D	155393.09	3217329.47	Non matérialisé (retrait du haut du fossé)
E	155408.38	3217295.95	Non matérialisé (retrait du haut du fossé)
F	155427.71	3217271.35	Non matérialisé (retrait du haut du fossé)
G	155396.03	3217400.12	Borne OGE nouvelle
H	155388.35	3217388.53	Borne OGE nouvelle
I	155399.99	3217389.57	Borne OGE nouvelle
J	155397.56	3217347.86	Borne OGE nouvelle
K	155403.48	3217328.35	Borne OGE nouvelle
L	155406.11	3217322.80	Borne OGE nouvelle
M	155413.04	3217308.20	Borne OGE nouvelle
N	155417.02	3217309.22	Borne OGE nouvelle
O	155414.49	3217319.18	Borne OGE nouvelle
P	155452.76	3217330.55	Borne OGE nouvelle
Q	155484.00	3217340.29	Borne OGE nouvelle
R	155504.96	3217349.79	Borne OGE nouvelle
S	155519.57	3217360.87	Borne OGE nouvelle
T	155468.57	3217339.26	Borne OGE nouvelle
U	155396.86	3217393.81	Non matérialisé (jonction de la division sur le chemin)
V	155397.41	3217400.44	Borne de remembrement existante
W	155401.80	3217404.16	Borne de remembrement existante
X	155401.16	3217367.19	Non matérialisé (reconstitué selon remembrement)
Y	155406.84	3217346.26	Non matérialisé (reconstitué selon remembrement)
Z	155434.47	3217240.96	Non matérialisé (reconstitué selon remembrement)
AA	155437.49	3217231.07	Borne de remembrement existante
AB	155430.82	3217222.51	Borne de remembrement existante
AC	155400.02	3217247.57	Non matérialisé (reconstitué selon remembrement)
AD	155394.44	3217264.76	Non matérialisé (reconstitué selon remembrement)
AE	155390.95	3217385.55	Non matérialisé (reconstitué selon remembrement)
AF	155445.86	3217436.73	Borne OGE existante



NOTA : OPERATIONS FONCIERES ANTERIEURES ET OBSERVATIONS

- Les bornes existantes désignées 1, 2, 6 et 7 sont issues de l'opération remembrement réalisée en 1986 sur la commune de LAFRANCAISE, par M. GENTIS, géomètre agréé. Les sommets 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 11 ont été reconnus et/ou reconstitués selon cette opération est fixée l'emprise du chemin de l'époque définie par le plan de remembrement.
- La borne OGE existante désignée P1 est issue de l'opération de division parcellaire réalisée le 28/10/1994 par M. Philippe FRANÇOIS, Géomètre-Expert à MONTAUBAN (réf. dossier n° 94-10-13 et DA n° 763X).
- La borne OGE existante désignée A est issue de l'opération de division parcellaire réalisée le 23/04/2015 par M. Sébastien LE PAPE, Géomètre-Expert à MONTAUBAN (réf. dossier n° 150287 et DMPC n° 1201).

urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT
BUREAU D'ÉTUDES

Agence de MONTAUBAN | montauban@urbactis.eu
Agence de NERPREUSE | nerpreuse@urbactis.eu
Agence de GRENADÉ | grenade@urbactis.eu
Agence de SOUJOC | soujoc@urbactis.eu
Agence de BLANAC | blanac@urbactis.eu

N° unique : 05 43 66 44 22
www.urbactis.eu